DOMMAGE CORPOREL

Dommage corporel : identifier, imputer et discuter le recours des tiers payeurs

L'indemnisation d'un dommage corporel se joue autant sur la nomenclature des postes de préjudice que sur les créances des organismes sociaux. Une créance transmise tardivement ou mal ventilée réduit la part revenant réellement à la victime. Le montant définitif du recours est parfois découvert après la transaction. Ces trois heures à distance posent les bases du recours des tiers payeurs. Le participant identifie les organismes concernés, comprend le principe d'imputation poste par poste et apprend à vérifier une créance avant de la reporter dans un projet de liquidation.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
0,43 jour — 3 h	**À distance**	**À partir de 520 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Avocats et collaborateurs de cabinet ainsi que gestionnaires sinistres et juristes traitant des dossiers de dommage corporel.

PRÉREQUIS
Aucun prérequis

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Identifier les tiers payeurs susceptibles d'exercer un recours sur l'indemnisation
- Rattacher chaque prestation servie au poste de préjudice correspondant
- Appliquer le principe d'imputation poste par poste dans un projet de liquidation
- Vérifier la cohérence d'une créance transmise par un organisme social
- Préserver la part d'indemnisation revenant personnellement à la victime

03 Programme détaillé

M1 Acteurs et fondement du recours

- Savoir qui peut réclamer quoi
- Organismes sociaux employeurs et autres tiers payeurs
- Prestations ouvrant droit à recours
- Information des parties et transmission de la créance
- Conséquences d'une créance produite tardivement
- À retenir : Le recours ne porte que sur les prestations en lien direct avec le dommage et se rattache à des postes identifiés.

M2 Imputation poste par poste

- Rattacher chaque somme au bon poste
- Lecture de la nomenclature des postes de préjudice
- Distinction entre postes patrimoniaux et extrapatrimoniaux
- Ventilation des prestations servies sur les postes concernés
- Sort du reliquat revenant à la victime
- Cas pratique : Les participants ventilent une créance d'organisme social sur un projet de liquidation incomplet.

M3 Discussion et sécurisation du règlement

- Vérifier avant de transiger
- Contrôle de cohérence des montants annoncés
- Arguments de contestation d'une créance mal ventilée
- Articulation avec la transaction et la décision de justice
- Suites du règlement et créances complémentaires
- Mise en situation : Le groupe prépare les observations à adresser à un organisme dont la créance empiète sur des postes personnels.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
À distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO et plan de développement des compétences
• FAF et CFP
• France Travail
• Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 520 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 29/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr